

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Séance du 24 mai 2018

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 1^{er} juin 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2018

qui ont pris part à la
délibération **35**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Thibaut ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

22

**Activités sportives –
tarifs 2018-2019**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport n° 2), MOUSSA,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN, CAUCHE, DUMOND,
PATTEIN, FUSARI (à partir du rapport n° 9, pouvoir à
Mme MOUSSA jusqu'au rapport n° 8), ASTRE, RODRIGUEZ,
VILLARET, GRÉLARD, ALLES, ASTIER, VALENTINO,
COATIVY, TULOUP, LATHUILLIÈRE, PONTVIANNE,
PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ,

Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à Mme NOUHËN),
ELEFATHERATOS (pouvoir à M. TULOUP), ISAAC-SIBILLE
(pouvoir à Mme LATHUILLIÈRE), CAMINALE (pouvoir à
M. PONTVIANNE).

M. VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, explique qu'il est soumis à l'approbation du conseil municipal les nouveaux tarifs applicables aux activités sportives. Ils concernent :

1. Les redevances d'occupation des sites sportifs : augmentation moyenne de 2%
2. Les tarifs de la piscine « le Kubdo » : augmentation moyenne de 2%, sauf pour l'activité bébés dans l'eau avec une augmentation de 8 %
3. L'École Municipale des Sport et les animations sportives des vacances : augmentation moyenne de 2%, sauf les tarifs de la garderie du mercredi matin au regard de la modification de l'organisation.

Les nouveaux montants sont indiqués dans les tableaux figurant en annexe avec leur date d'effet respective.

Le conseil municipal est amené à :

- approuver la nouvelle tarification des activités sportives.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions, 1 voix contre),
APPROUVE la nouvelle tarification des activités sportives.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : 5 tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI